



VB/cf - Div n° 5887_10

Paris, le 25 octobre 2023

PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 101 CONCERNANT PERNOD RICARD

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



PERNOD RICARD

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 NOVEMBRE 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 10 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du premier dirigeant ouvre l'éventualité du maintien du bénéficiaire des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Par ailleurs celle-ci prévoit la possibilité pour le premier dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, sans que soit apporté de précision quant à un éventuel plafond de cette rémunération.



Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 3

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- **RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de PERNOD RICARD

Le conseil d'administration de PERNOD RICARD comportera, à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives à des membres du conseil sont acceptées, 53,8% de membres libres d'intérêt en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alexandre Ricard	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	51	FR	11	2024	1	1			
	Patricia Barbizet	Administratrice référente	Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	5	2026	0	2		P	M
	Wolfgang Colberg	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	DE	15	2024	0	4	M		
	Brice Thommen	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	44	CH	2	2025	0	1			M
	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	52	FR	11	2026	1	4			M
	César Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	62	FR	15	2024	0	1		M	
	Carla Machado Leite	Représentante des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	58	PT	1	2026	0	1			
	Paul Ricard SA rep par Patricia Ricard Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	60	FR	2	2025	0	1			
	Veronica Vargas	Représentante d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	42	ES	8	2025	0	1			
	Virginie Fauvel		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	3	2024	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Max Koeune		Libre d'intérêts	Nouveau	M	51	FR	Nouveau	2027	0	1			
	Anne Lange		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	7	2025	0	4		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Petitcolin		Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	4	2027	0	1	P		
	Namita Shah		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	2	2025	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	54	UK	8	2027	0	2	M		P



2. Spécificités

- Les statuts de PERNOD RICARD comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de 10 ans.
- Les statuts de PERNOD RICARD comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- Existence d'un pacte d'actionnaires (prévoyant notamment un droit de préemption et des dispositions en matière de vote) qui lie notamment Société Paul Ricard à Rafael Gonzalez Gallarza.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

